



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	AVRIL 2016	MAI 2016	JUIN 2016
	K 91	I 85	I 74
VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
BERCHERES ST GERMAIN	28	6 756,62	19011970
LE TEICH	33	5 110,24	19023802
JOUE LES TOURS	37	4 846,55	19025381
HONSKIRSCH	57	4 228,91	19020030
SAULXURES	52	4 220,79	19020811

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
SAPIGNICOURT	52	4 025,59	19016986	TORXE	17	2 019,60	30058067				
VILLAINES LES ROCHERS	37	3 871,20	19002037	VILLEQUIER AUMONT	2	2 000,00	19031934				
SAINT NAZAIRE	44	3 714,79	19006485	LANGRES	52	2 000,00	19040419				
FRANXAULT	21	3 661,74	19008154	MONCE EN BELIN	72	2 000,00	19033033				
BINGES	21	3 591,01	19027033	LUISANT	28	1 830,00	10171407				
OTTONVILLE	57	3 393,54	19015729	NAZELLES NEGRON	37	1 477,83	16031128				
ESCHBACH AU VAL	68	3 324,42	19017348	NOIZAY	37	1 327,22	16030969				
SARREGUEMINES CEDEX	57	3 272,78	19018418								
METZ	57	3 224,65	19029903								
CHATEAU RENAULT	37	3 052,16	19031356								
ESVRES SUR INDRE	37	2 643,53	16030928								
CORMERY	37	2 529,37	16030675								
CHEVIGNY ST SAUVEUR	21	2 090,40	30030519								
AMBOISE	37	2 046,03	16034374								
LA VILLE AUX DAMES	37	2 034,84	16032995								

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aisne	2 000,00	Loire Atlantique	3 714,79	TOTAL :	84 293,81
Charente Maritime	2 019,60	Haute Marne	10 246,38		
Côte d'Or	9 343,15	Moselle	14 119,88		
Eure et Loire	8 586,62	Haut Rhin	3 324,42		
Gironde	5 110,24	Sarthe	2 000,00		
Indre et Loire	23 828,73				

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10171407	16032995	19011970	19020030	19029903	30030519
16030675	16034374	19015729	19020811	19031356	30058067
16030928	19002037	19016986	19023802	19031934	
16030969	19006485	19017348	19025381	19033033	
16031128	19008154	19018418	19027033	19040419	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1er jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès» et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet [A à L] et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès», celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.